

Rapport de la Commission de Gestion concernant le dicastère Infrastructures & Environnement :

Gland, le 4 janvier 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La Commission de gestion composée de :

- Myriam Grandjean GdG; 1er membre
- Arnaud Durand GDG
- Léonie Wahlen PLR; Rapporteure
- Pascal Chollet PLR
- Anita Waeber PS-Les verts-POP
- Moritz de Hadeln PS-Les verts-POP
- Anna Pallotta Ladisa UDC

s'est réunie le 7 et le 28 septembre, le 12 et le 26 octobre, le 16 et le 30 novembre et le 7 décembre 2020. La Commission de Gestion a choisi de concentrer son rapport intermédiaire sur le dicastère des infrastructures et de l'environnement du Municipal Monsieur Michael Rohrer.

Préambule

Une rencontre a été organisée le 26 octobre en compagnie de Monsieur Michael Rohrer, Municipal et de son chef de service Monsieur Ranfiss Trujillo. Nous les remercions pour les réponses apportées à nos questions.

Le dicastère géré par M. Rohrer permet de garantir la viabilité et le développement des infrastructures communales, entre autres par la gestion et l'entretien des réseaux routiers, de l'eau potable, de la collecte des déchets ainsi que la gestion des espaces verts, des installations sportives et de la mobilité douce. Ce service compte vingt-six projets en cours, trente collaborateurs et un budget de fonctionnement d'environ huit millions par an.

Ce dicastère a été énormément remanié pendant cette dernière législature afin de passer d'un service d'exploitation à un service stratégico-opérationnel.

Exposé

Ressources Humaines :

Actuellement, le dicastère de l'Environnement et des Infrastructures compte trente collaborateurs, cependant un poste d'ingénieur(e) supplémentaire à 80 % a été ouvert pour but de se consacrer à l'élaboration des documents cadres, tels que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et le plan

directeur de distribution de l'eau (PDDE). La consolidation de l'administration faite à travers ses structures et processus (tableaux de bords, fiche-projets, feuille de route, logiciels de gestion, etc...) vient alourdir les tâches administratives du bureau technique et du Chef de service nécessitant des engagements supplémentaires. Cela explique que le service crée un poste supplémentaire afin de renforcer l'équipe pour mener à bien tous les projets. Rien que le projet du Vieux Bourg brigue actuellement un 0,8 EPT puisque ce dossier demande beaucoup de communication étant donné qu'il implique environ 1400 personnes. En cours de législature, la situation dans ce service s'est complexifiée étant donné que c'est le dicastère avec la moyenne d'âge la plus élevée. Plusieurs CDD ont dû être signés afin de remplacer les congés maladies ou accidents. Cependant la situation a dès lors pu être rétablie. L'équipe de la voirie est constituée de 10 employés (EPT) depuis 2015 et ce chiffre n'a pas évolué depuis. Un cahier des charges a été élaboré pour chaque fonction du SIE et il est distribué à tous les nouveaux collaborateurs en même temps que le contrat. Pour les employés actuels, il est en cours de signature, l'objectif étant de tous les avoir pour la fin de cette année.

Concernant le pourcentage de travail des différentes tâches administratives : au sein du service le chef de service s'adonne à 90% aux tâches administratives et les cadres intermédiaires y consacrent environ 60% de leur temps. Les Chefs de projets (BT) font de la gestion de projet en tant que maître d'ouvrage, c'est-à-dire le suivi administratif des projets (notes explicatives, séances, préavis, etc...) à 80% et réalisent 20% d'administratif lié au fonctionnement du service.

La commission a demandé à recevoir un organigramme. Celui reçu suite à la séance du 26 octobre date de décembre 2016 avec, noté sur une feuille annexe, les récents postes ajoutés. Il semble important d'avoir un organigramme à jour afin d'être au clair.

RESEAU ROUTIER :

Aucun cadre légal n'est imposé sur la fréquence des mesures de trafic routier dans la commune. Ces dernières sont réalisées par le Service de la population et dépendent du rythme des nouveaux projets. Le SIE réalise des comptages dans le cadre de ses projets cependant pour les projets "privés", tel que le Mc'Donald, il se contente de les analyser. Aujourd'hui, le service commence à créer une gestion informatique de ces données afin de les compiler pour pouvoir les réutiliser.

Dans l'ensemble de la ville il y a eu beaucoup d'études menées sur la circulation routière afin d'améliorer le trafic routier. En 2010, le Conseil communal adoptait le préavis n° 90 relatifs à la réalisation des infrastructures routières accompagnant la mise en œuvre du plan partiel d'affectation " Commune-Borgeaud ". Il s'agissait notamment d'élargir la Route de Luins, de remplacer le pont enjambant l'autoroute et de créer deux nouveaux giratoires. En 2016, le préavis n° 8 relatifs à la requalification du carrefour Avenue du Mont-Blanc-Rue de la Combe autorisait la Municipalité à entreprendre ces travaux. Les travaux ont débuté le 16.11.2020 et dureront environ 8 mois. Ils consistent à la mise en place d'un carrefour à feux, qui est entièrement pris en charge financièrement par les promoteurs du PPA La Combaz. En 2017, le Législatif octroyait un crédit d'étude pour la requalification de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron (préavis n° 21). Cette étude complète les réalisations routières effectuées dans le cadre de Eikenøtt consistant à rendre cet axe routier plus structuré afin de soulager l'Avenue du Mont-Blanc pour le trafic allant du sud au nord de la ville et vice-versa. En 2019, l'Exécutif a validé le rapport final concernant l'étude préliminaire sur l'aménagement du secteur de la jonction autoroutière "mesures 2020". Les objectifs sont l'amélioration de la progression des bus et l'amélioration des conditions d'écoulement du trafic aux heures de pointes.

Étant donné qu'aucune étude spécifique n'a encore été réalisée sur le nombre de camion provenant de la ballastière qui utilise le réseau routier communal, on peut se baser sur les données de la pesée faite par l'entreprise Ronchi. Environ 300 poids lourds (PL) et camionnettes circulent par jour sur le réseau routier de la commune. La distribution vraisemblable de ces véhicules sur les routes Glandaises est décrite selon le tableau ci-dessous :

Axe routier	TJM total	Trafic PL total par jour ouvrable	Trafic PL en lien avec La Ballastière	% PL La sur PL total
Av. Mt-Blanc nord (au nord du giratoire Borgeaud)	env. 20'000 véh/j (<i>source : extrapolations basées sur les comptages caméras 2020</i>)	env. 800 PL/jo	env. 250 PL/jo	31 % du trafic PL total est issu de La Ballastière
Av. Mt-Blanc sud (au sud du carrefour Rue de la Combe)	env. 17'000 véh/j (<i>source : comptages Citec 2019</i>)	env. 390 PL/jo	env. 50 PL/jo	13%
Route de Nyon	env. 2'200 véh/j (<i>source : comptages Transitec 2018</i>)	env. 180 PL/jo	env. 50 PL/jo	28%
Rue de l'Etraz	env. 3'750 véh/j (<i>source : comptages Transitec 2020</i>)	env. 280 PL/jo	env. 250 PL/jo	90%
Pont-Farbel	env. 3'850 véh/j (<i>source : comptages Transitec 2020</i>)	env. 190 PL/jo	env. 50 PL/jo	26%

Tableau 1: répartition PL selon les axes routiers menant à la Ballastière

DECHETERIE :

Ces dernières années, la commune a établi une campagne de communication sur les sacs compostables grâce à plusieurs actions : la distribution d'un "tout ménage" avec un sac à l'intérieur, la mise à disposition gratuite de sac compostables aux marchands lors du marché et par la pose d'un autocollant d'information sur l'ensemble des conteneurs de déchets organiques du territoire communal. L'objectif principal est d'informer sur les moyens d'identification des sacs compostables, afin d'éliminer les sacs plastiques pour envelopper les déchets organiques. Selon le Règlement communal sur la taxe à déchets, les commerces d'alimentation sont tenus de mettre à disposition les containers à tris pour leurs clients. Il pourrait être envisagé de faire la tournée de ces commerçants pour vérifier si cette règle est respectée et faire un rappel si nécessaire, cependant c'est de la compétence du service de SPOP. Par contre, la commune n'a aucun moyen d'obliger les commerçants à utiliser les sacs compostables au lieu des sacs en plastique.

À Gland on a encore de la chance de pouvoir apporter ses déchets plastiques à la déchetterie contrairement aux autres communes. La commune a également mis en place depuis janvier 2021 un service de ramassage à domicile du papier/carton via des containers.

EAUX :

La composition chimique de l'eau est : H₂O +, l'ensemble des contaminants (aluminium, arsenic, chrome, etc...), les éléments microbiologiques (germes aérobies mésophiles), les éléments physico-chimiques (turbidité, pH) et les micropolluants (chloridation, chlorothalonil). Il est à relever que l'ensemble de ces éléments sont en quantité respectant les normes en vigueur de qualité de l'eau et sont analysés de manière régulière. La Ville de Gland subventionne les propriétaires installant un système de récupération de l'eau de pluie. De plus, des zones propices à l'infiltration de l'eau ont été

définies sur le territoire et chaque projet de construction est étudié par les services communaux afin de vérifier l'application de cette infiltration (zone perméable, etc...)

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) qui est en charge de la station d'épuration a informé ne pas avoir effectué d'analyses liées au Covid-19. Elle précise que seules quelques STEP en Suisse ont réalisé ces analyses.

Dix conseils pour économiser l'eau sont promulgués sur le site internet : (https://www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Administration/SIE/Eau_potable/Economiser-leau.pdf). Afin de garantir l'approvisionnement, la Ville de Gland fait partie de l'entente intercommunale pour l'exploitation de la source du Montant et de la nappe de la Cézille dont la gestion de la station du Montant lui incombe. De plus, un projet d'envergure pour le captage de source à la Cézille est en cours et l'affiliation de la ville de Gland à la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région Noynnaise (SAPAN) garantit l'apport d'eau lors des périodes de "sécheresse" ou de forte consommation.

En ce qui concerne le réseau en séparatif, certaines parties date de 1920. Le réseau d'assainissement fait 57.3 km et actuellement seules la rue Mauverney (225 m), l'Avenue du Mt-Blanc (250 m), le Chemin des Vignes (245 m) et le Vieux-Bourg (5 km) sont en unitaire. Cela signifie que 90% du réseau communal est en séparatif. Notons que la Rue Mauverney est en cours de travaux pour la mise en conformité de ce réseau et qu'un préavis de construction est en cours auprès du Conseil communal. Le Chemin des Vignes est en priorité une dans le plan des investissements. Cependant, le service manque de ressource humaine pour travailler comme il se doit sur ce dernier projet. La mise à jour est faite annuellement. Sur la centaine d'ouvrages, 80% ont été mis en conformité. On constate que la prochaine législature verra l'achèvement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement communal et dès que ce sera fait la Commune se verra dans les meilleures communes à ce niveau.

Lors du préavis n°56 (relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la Route des Avouillons), le conseil a été surpris de le voir comme urgent alors qu'il était inscrit dans le préavis n°52 comme complémentaire au changement d'un trottoir. L'élément déclencheur du projet était la réalisation d'un trottoir sur la Route des Avouillons afin de sécuriser la mobilité piétonne et c'est lors des investigations durant la phase "étude du projet" que le remplacement du collecteur a été identifié. Le Service ainsi que son Municipal a relevé lors de la séance de la Commission technique du préavis 52, le fait qu'en cas de refus dudit préavis, un second serait amené afin de réaliser les travaux de réfection du collecteur. Chaque année des contrôles à l'aide de caméra sont effectués dans les conduites cependant cette portion n'a pas été analysée de façon assez incisive pour remarquer les dégâts. C'est en faisant l'étude pour le trottoir que l'état de ce collecteur a été remarqué. Il était donc clair que la connaissance de son état de dégradation ne permettait pas de le laisser ainsi.

La commune a pu profiter d'un excellent échange avec la commune de Dully lors du préavis numéro 43 sur l'aménagement du cours d'eau du Lavasson. Les travaux concernant les ouvrages piscicoles se sont achevés au mois de septembre 2020 pour les deux communes. Dès lors, la Commune de Dully a bien réalisé l'ensemble des travaux relatés dans le préavis. Ce préavis est un exemple positif pour le dicastère, il n'a pas été entrepris dans l'urgence et il a permis une bonne collaboration avec la commune de Dully. De plus, le cheminement représente actuellement une jolie balade pour la population de Gland. Pour le service de l'environnement la réalisation de ce projet est une vraie plus-value autant pour la conservation de la nature que pour le côté service à la population.

PLAGE DE LA DULLIVE :

Un préavis de réalisation devait être déposé au conseil communal fin de l'été, nonobstant ce dossier a pris du retard étant donné que les autorités cantonales n'ont pas tenu leur engagement (donner une réponse pour la faisabilité de la demande de crédit complémentaire pour l'étude du projet avant la validation du préavis par le conseil communal). Normalement une réponse met trois mois cependant en ce qui concerne ce dossier la réponse a mis plus de six mois. Dès lors, le SIE a relancé maintes fois les services cantonaux et la consultation a débouché sur un avis positif de cinq services, sur deux

abstentions et deux avis négatifs de la part du Service du développement territorial (SDT) et la Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA). En résumé, les aménagements lacustres ne peuvent être admis que par la voie d'une planification et la mise en place de mesures importantes en faveur de la biodiversité et de l'intégration paysagère doit se faire. Le second point ne pose pas de problème, tandis que le premier est bloquant. En effet, l'outil de planification est le plan d'affectation de la Lignière. Les services communaux sont toujours en négociation avec leurs homologues cantonaux pour trouver un consensus. Un demi-million a été demandé pour l'étude de ce préavis mais n'a pas été engagé pour l'instant. La commune préfère rester en statu-Co afin de ne pas engager les mandataires dans un projet actuellement bloqué (cela permet de protéger la commune juridiquement). La partie lacustre de ce projet (ponton) est séparée du reste du projet (territoire de compétence cantonale).

ENVIRONNEMENT

Suite à une volonté de la commune, la Direction générale de l'environnement a déployé un important dispositif sur la partie ouest de la Ville de Gland en 2014 afin de réaliser une campagne d'analyse de l'air. Les résultats obtenus montrent que les concentrations de dioxyde d'azote peuvent localement atteindre les valeurs limites d'émission à proximité immédiate des principaux axes routiers et les valeurs limites pour les particules fines sont quant à elles dépassées. La comparaison avec Nyon et ailleurs en Suisse ont permis de tirer un bilan cohérent quant à la qualité de l'air à Gland. Il a été également démontré que l'impact de la zone de la Ballastière est limité aux abords de celle-ci et qu'elle ne crée pas d'émissions excessives sur la Ville. Dès lors, rien n'a été entrepris. Précisons que ce sujet est d'autorité cantonale.

Éclairage Public :

Le projet de rénovation du parc de l'éclairage public a concrètement débuté cet été (2020) et les travaux sont en cours et réalisés par étape. Ce projet prévoit, notamment la mise en place d'un système de télégestion permettant l'abaissement de luminosité à des heures programmées. Sur l'Avenue du Mont-Blanc, 34 nouveaux luminaires Teceo ont été posés. Il reste environ 185 luminaires à changer sur d'autres axes. Ce projet étant à son commencement dans la mise en place de cette technologie, aucun quartier aujourd'hui n'en bénéficie depuis assez longtemps pour avoir des retours de la part de la population. En conclusion, les travaux ayant une durée approximative d'encore de deux ans, ce n'est qu'en 2023 qu'un retour sera possible. Le but de cette nouvelle technologie est de pouvoir avoir une meilleure gestion de la luminosité, par exemple de baisser le taux de luminosité à partir de minuit. Pour rappel, la technologie LED sera déployée sur l'ensemble du projet avec une température de 3000K, représentant une couleur blanche naturelle. Le flux lumineux (lumens, Lm) se distingue en fonction des types de rues et sera de 13'300lm pour l'Avenue du Mont-Blanc, de 10'000 à 3'300lm pour les axes routiers. Cela répond aux normes de pollution lumineuse. Pour finir, la caractéristique importante est le lux, unité d'éclairement équivalent à celui de la surface éclairée qui ici se situe entre 5 à 20lx. Cela représente une lumière douce. En comparaison les pièces à vivre sont généralement de 100lx. En ce qui concerne les insectes, la gestion des lampadaires sera un grand plus. Pour commencer, le rayonnement sera beaucoup moins diffus et permettra de laisser des passages entre chaque lampadaire pour les insectes, ils ne seront plus bloqués d'un côté. Cependant il n'y a pas encore d'études sur des effets des led ou des lumens sur la biodiversité.

Biodiversité :

La commune a installé un hôtel à insectes sur un giratoire à l'avenue du Mont-Blanc, en mars 2020. La prairie fleurie qui complète cet aménagement participe également à offrir un environnement adéquat aux insectes. Divers insectes ont déjà pu être observés sur le giratoire. Un bilan quant à la colonisation de l'hôtel pourra mieux être établi après une saison supplémentaire. Cet hôtel a été fabriqué en mélèze et de par ses propriétés naturelles, c'est un bois imputrescible qui résiste aux intempéries, aux attaques fongiques et d'insectes. Il est

donc parfaitement adapté pour ce genre de construction en extérieur. Cet aménagement, moyennant quelques travaux d'entretien à une durée de vie quasi infinie.

Arborisation :

Les arbres ont un chapitre qui leur est dévolu dans le plan de gestion différenciée du SIE. Le choix se concentre sur des espèces indigènes, agrémentés d'essences "étrangères" vivant dans les mêmes conditions climatiques afin de favoriser la biodiversité. Les Boulots, par exemple, ne sont pas indigènes mais ils sont adaptés à la Suisse, par contre ils sont également le plus allergènes. La taille n'est pas considérée, c'est plutôt le coût d'achat qui est déterminant. Le service essaie d'optimiser au maximum, certains arbres coûtent 25'000 francs pour une taille raisonnable, c'est donc aussi des choix politiques faits par l'exécutif et le conseil, suivant le financement (ça peut aller jusqu'à 500'000 francs par arbre suivant l'essence). L'entretien des arbres est une problématique compliquée à Gland car elle touche plusieurs utilisateurs ; celui qui abat l'arbre et celui qui l'apprécie. Les talus de routes sont taillés une fois par an, le reste du temps les hautes herbes sont laissées. La commune n'utilise pratiquement plus d'herbicide, de pesticide ou de glyphosate. Les techniques moins invasives et plus naturelles sont testées. Le service essaie de concilier les aménagements des espaces verts en allant dans le sens de la majorité de la population mais sans prêter la minorité.

Forêts :

Historiquement, l'entretien des forêts consistait à une coupe par année pour le bois de feu et quelques travaux de sécurité aux abords des infrastructures au niveau du SIE. C'est pourquoi il n'y a pas eu de développement d'infrastructures avant cette législature. L'innovation dans ce domaine a été la réalisation du premier plan de gestion des forêts communales en 2016, répondant ainsi aux obligations légales de la commune (art. 45-Loi forestière). Ce document cadre prévoit pour chaque massif forestier des fonctions principales et des fonctions secondaires. La plupart des massifs forestiers communaux ont comme fonction principale "Loisirs et détente", ce qui permet d'offrir des lieux de détente et de balade à la population aux abords directs de la Ville tout en permettant d'éviter une trop forte pression de la population dans le massif forestier près du refuge communal qui a lui pour fonction principale "Nature" étant donné qu'il se situe au cœur de la réserve naturelle. Lors de la législature précédente il n'y avait pas de vision stratégique, le plan des forêts a été validé il y a deux ans avec un budget de 40'000 francs.

D'ailleurs, le plan de gestion prévoit le développement d'infrastructures en faveur de l'accueil du public dans le secteur de Mauverney faisant office d'un préavis inscrit au plan d'investissement. Dans le cadre du budget de fonctionnement, un cheminement a d'ores et déjà été créé dans ce même secteur afin de protéger la forêt avoisinant le refuge communal des canidés. De plus, dans le cadre de la renaturation du Lavasson, un nouveau cheminement a été créé ce qui répond également à un des objectifs de ce massif forestier.

Conclusions de la Commission :

Durant cette législature, ce dicastère a été profondément remanié. Le but était de passer d'un service d'exploitation à un service stratégique-operationnel.

La commission constate que des ajustements seront encore nécessaires durant les prochaines années. Nous avons également compris que les multiples règlements cantonaux et fédéraux compliquent le travail de ce dicastère.

La commission attend beaucoup du dossier du Vieux-bourg et également de celui de la déchetterie cependant nous y reviendront ultérieurement, lorsque les préavis seront plus aboutis.

Pour préparer la séance du 26 octobre 2020, avec le Municipal M. Rohrer, nous avons envoyé à l'avance des questions sur son service. Cela nous a passablement étonné de recevoir les réponses à nos questions sur la table le soir de la séance ce qui a compliqué le travail de fond. Nous espérons que, dorénavant, les Municipaux nous enverront cela à l'avance.

La commission regrette le manque de communication ainsi que le peu de contenu que nous avons reçu en premier lieu.

Vœux :

- Mettre à jour l'organigramme du service.
- Analyser si le choix d'un poste supplémentaire ne devrait pas être un collaborateur administratif à la place d'un ingénieur.
- Réduire rapidement l'intensité de l'éclairage public, durant la nuit, dans les zones d'habitation.
- Faire preuve d'une meilleure communication et consultation avant la réalisation des préavis.

Pour la Commission de Gestion :

Myriam Grandjean – 1 ^{ère} membre
Arnaud Durand
Léonie Wahlen - Rapporteur
Pascal Chollet
Anita Waeber
Moritz de Hadeln
Anna Pallotta Ladisa